

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTE  
POUR LES ÉLÈVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

**Année scolaire 2021/2022**

1<sup>ère</sup> demande  ou renouvellement

① N° de dossier MDPH° .....

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Date de naissance : ...../..... / .....

Garde alternée :  NON  OUI (si oui, chaque parent doit compléter un formulaire dedemande)

**Adresse(s) de résidence de l'élève :** .....

② RESPONSABLES LEGAUX DE L'ELEVE

Père  Mère  Tuteur  Titulaire d'une délégation d'autorité parentale

**Responsable légal n°1 :**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Courriel : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Adresse : .....

**Responsable légal n°2 :**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Courriel : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Adresse : .....

③ ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES RESPONSABLES LEGAUX

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom de l'employeur		
Adresse de l'emploi		
Jours de travail	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Me <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Me <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> S
Horaires de travail		



## ⑥ TRANSPORT

Je demande la prise des frais de transport pour mon enfant (*obligatoire*)

Détermination du mode de transport adapté :

La famille ou une personne digne de confiance peut-elle accompagner l'enfant ?

OUI, en transport en commun (bus, tram, train):

tous les jours de la semaine

certains jours en fonction du planning suivant:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin						
Après-midi						

OUI, en véhicule personnel:

tous les jours de la semaine

certains jours en fonction du planning suivant:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin						
Après-midi						

Non pour les raisons suivantes (*Obligatoire*):

.....  
.....  
.....

Mon enfant ira à l'école en transport en commun (bus, tram, train) seul, sans besoin d'accompagnement.

Ce n'est que si, après évaluation par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et appréciation par les services compétents de la Collectivité, l'impossibilité d'utiliser les modes de transport ci-dessus est avérée qu'un taxi pourra éventuellement être mis en place.

**NB** : Dossier à retourner complet **avant le 14/06/2021**, en cas de demande communiquée au-delà de cette date, la prise en charge et/ou l'organisation du transport ne sont pas garanties pour le jour de la rentrée.

Un formulaire insuffisamment rempli ne pourra donner lieu à instruction et sera retourné aux représentants légaux

⑦ MODIFICATION

- ⇒ Aucune modification ne pourra être apportée sans accord préalable de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- ⇒ Les demandes de modification de trajet liées à un stage seront étudiées en conformité avec l'article 2.4.1 du règlement des transports adaptés.
- ⇒ En cas de déménagement ou pour tout changement de situation, merci d'informer sans délai le service

**Je certifie l'exactitude des informations renseignées sur ce formulaire (obligatoire)**

« Quiconque donne de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. » (Article 441-1 du Code pénal)

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la Collectivité Européenne d'Alsace relatif au transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap et je m'engage à en respecter les termes (obligatoire).**

**Le règlement est disponible sur le site [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu) ou sur simple demande auprès du service Transport Scolaire Adapté.**

Fait à ..... Le .....

Signature **obligatoire** du  
représentant légal ou tuteur

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations recueillies dans le formulaire de demande de prise en charge du transport des élèves et des étudiants en situation de handicap font l'objet d'un traitement informatique par les services de la Collectivité Européenne d'Alsace. Conformément aux articles 38 à 40-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux articles 15 à 21 du Règlement Général de la

Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que du droit d'interroger le responsable du traitement, d'obtenir la limitation du traitement de vos données et d'un droit d'opposition. Pour exercer vos droits vous pouvez contacter le délégué à la protection des données, pour plus de détails consulter les mentions légales du site de la Collectivité Européenne d'Alsace.

**Vous pouvez transmettre votre demande :**

- par message électronique :

[orga.teeh@bas-rhin.fr](mailto:orga.teeh@bas-rhin.fr)

- par voie postale :

**Organisateur du transport des élèves et étudiants  
Service Expertise Thématique  
Maison de l'Autonomie  
6, rue du Verdon  
67100 STRASBOURG**

